

Bruxelles, le

PERSONNELLE ET CONFIDENTIELLE

A l'attention du gérant de la

**** Bruxelles

N Réf : X//*******

V Réf : N.*.***.*****

A rappeler dans toute correspondance

Madame, Monsieur,

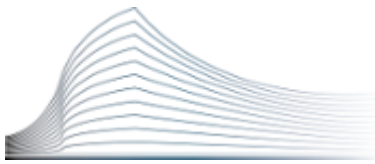
Le Tribunal dispose d'informations qui semblent indiquer que la situation de votre entreprise pourrait connaître certaines difficultés.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir **avant le *** 2020**, les documents précisés ci-après qui sont marqués d'une croix :

- 1. Vos comptes annuels *** + la preuve de dépôt BNB.**
- 2. Une situation comptable provisoire au ***.**
- 3. La liste de vos comptes clients et fournisseurs à la date de la présente.**
- 4. Des attestations récentes (dernier trimestre) de votre situation vis à vis de l'O.N.S.S. et de l'administration des contributions (T.V.A., précompte professionnel, I.S.O.C.).**
- 5. La preuve des accords que vous auriez éventuellement obtenus auprès de vos créanciers et de leur exécution.**
- 6. Copie de l'acte de vente de l'immeuble**
- 7. Tout élément susceptible de faire preuve de la viabilité de votre entreprise.**
- 8. Le PV de l'assemblée générale extraordinaire votant la liquidation de la société et la désignation du liquidateur.**
- 9. La décision d'homologation par le tribunal.**

Aucune remise ne sera accordée sauf pour raison exceptionnelle à communiquer par écrit aux coordonnées ci-dessous.

Vous pouvez prendre connaissance du dossier de votre société au greffe des entreprises en difficulté **4^{ème} étage, les jours ouvrables de 08H30 à 12H.**



Le dossier peut être consulté par les personnes suivantes:

- Le gérant ou l'administrateur délégué, muni d'une copie des **statuts** de l'entreprise, des **pouvoirs**, de sa **carte d'identité** et de la présente **lettre**,
- L'avocat de l'entreprise porteur de la présente lettre,
- Le comptable de l'entreprise, porteur de la présente lettre et d'une **procuration** accompagnée de la **photocopie de la carte d'identité** du gérant ou de l'administrateur délégué.

Conformément à l'article XX.21 de la loi du 11 AOUT 2017 portant insertion du Livre XX "Insolvabilité des entreprises", dans le Code de droit économique, vous avez le droit d'obtenir la rectification des renseignements contenus dans le dossier et qui seraient inexacts.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Greffier,
***,
Assistant.